



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3229

Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement signée le 7 février 2014 avec la MJC de Monplaisir, sise 25 avenue des Frères Lumière à Lyon 8e - Modification du libellé de l'opération 08290002

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3229 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT SIGNÉE LE 7 FEVRIER 2014 AVEC LA MJC DE MONPLAISIR, SISE 25 AVENUE DES FRERES LUMIERE A LYON 8E - MODIFICATION DU LIBELLE DE L'OPERATION 08290002 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La MJC de Monplaisir est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Préfecture du Rhône le 13 mars 1962, dont le siège social est situé 25, avenue des Frères Lumière à Lyon 8^e.

En tant que MJC, cette association a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, de contribuer au développement des liens sociaux. Elle participe au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants. Elle développe notamment un projet en direction des jeunes mais propose également des activités et services en direction des enfants et des adultes, tout en encourageant l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne. Elle a pour vocation de construire des projets, d'assurer des services, de mener des actions et de développer des partenariats.

Dès 2008, en concertation avec la Ville de Lyon, la MJC de Monplaisir a souhaité développer ses activités dans les quartiers Moulin à Vent - Grand Trou - Petite Guill, en l'absence d'équipement socioéducatif sur ce secteur. Le projet prévoyait la construction d'un équipement d'une superficie de 440 m² mis à disposition de la MJC dans le cadre de son partenariat avec la Ville de Lyon.

Puis par délibération n° 2012/4774 du 17 septembre 2012, vous avez approuvé le lancement des travaux pour la « construction des locaux associatifs Garon Duret » et fixé le nouveau montant de l'autorisation de programme 2010/1 - programme n° 00001 à 2 500 000 € dont 180 000 € pour les équipements et le mobilier.

Enfin, par délibération n° 2014/6222 du 20 janvier 2014, vous avez approuvé une subvention d'investissement de 180 000 euros à la MJC de Monplaisir afin de procéder à l'acquisition des équipements et mobiliers et à la réalisation des aménagements complémentaires nécessaires à l'installation de ses activités dans ces nouveaux locaux.

Situé 27-29 rue Garon Duret, le nouveau bâtiment a été livré fin 2014. Il comprend deux salles polyvalentes, des salles d'activités et des bureaux. La MJC y mène un projet d'animation sociale locale à destination des familles et habitants du quartier comprenant un accueil de loisirs 6-11 ans, un secteur ados 12-17, de l'animation et de l'accompagnement des jeunes adultes 16-25 ans, des ateliers parentalité, des fêtes de quartier ainsi qu'une quinzaine d'activités socioculturelles tout public.

Cet équipement fait partie des « Espaces des quatre vents » qui comprend également deux salles situées 5 impasse Presbytère et 11 rue Antoine Fonlupt, mises à disposition de la MJC par la Ville de Lyon.

Ces deux salles, respectivement de 357 m² et 184 m², sont destinées à l'accueil et à l'animation de la vie associative locale. La MJC en gère l'accueil, les plannings et l'entretien des locaux. Or, le mobilier y est vétuste (tables, chaises, placards) et nécessite d'être remplacé de manière à accueillir les associations dans de bonnes conditions.

Pour ce faire, il vous est proposé d'approuver et d'autoriser la signature d'un avenant à la convention d'investissement signée le 7 février 2014 afin de permettre à la MJC de Monplaisir d'acquérir du nouveau mobilier pour ces deux salles. Il convient par ailleurs de proroger ladite convention jusqu'au 30 novembre 2018.

Vu les délibérations n° 2012/4774 du 17 septembre 2012 et n° 2014/6222 du 20 janvier 2014 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission éducation, petite enfance, université ;

DELIBERE

1- L'opération 08290002 est renommée « locaux associatifs Garon Duret et mobilier Espaces des 4 vents ».

2- L'avenant à la convention d'application d'investissement n° 13 au profit de la MJC Monplaisir, est approuvé.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL